

## Les Pigeons Voyageurs de CASTRES

## Adresse du siège :

Maison des associations  
Place du 1° mai  
81100 CASTRES-France

E-mail [castres@lespigeonsvoyageurs.fr](mailto:castres@lespigeonsvoyageurs.fr)  
WEB [www.lespigeonsvoyageurs.fr](http://www.lespigeonsvoyageurs.fr)

Association loi 1901, créée en 1926  
Enregistrement : - RNA : W812001820 - FCF 81830  
SIRET : 752 008 086 00015 APE : 9499Z



Castres le 01/04/2021

## SAISON 2021

# Règlement des concours organisés par P.V. Castres

Le fait de participer aux concours, engage chaque amateur sans réserve, au respect du règlement de l'organisateur des concours. (P.V. Castres, PSA, 17RC...) Ce règlement est subordonné au Règlement des Concours Nationaux qui sera appliqué dans son intégralité.

## Mises en loges :

- Tout pigeon mis en loges doit, être vacciné, avoir une bague adresse et une bague matricule, avoir une bague concours électronique ou caoutchouc, et être inscrit sur une feuille de jeux. L'amateur fournira l'attestation de vaccination de ses pigeons et la facture d'achat du vaccin.
- Les paniers plastique bleu de mise en loges ont des fonds en carton (à l'intérieur). Ils sont marqués devant et derrière avec le nom du concours, le nombre de pigeons, le sexe (M/F), et le nom de la société. Le nombre de pigeons/panier est indiqué sur le programme. Les paniers doivent être "plombés" !
- **Pour les concours 17RC les pigeons seront mis dans des 1/2 paniers plastique "plombés" (10 pigeons maxi) Les pigeons seront remis en loges directement dans le camion affrété par la 17RC**
- Les feuilles de jeux seront correctement remplies avec la longitude et latitude de chaque colombier. Elles seront fournies au convoyeur lors du ramassage. Le paiement des frais de mise en loges doit être joint à cette feuille de jeux.

## Ramassages :

- Les heures sont indiquées sur le programme et doivent être respectées.
- Une aide doit être amenée au convoyeur pour décharger/charger les paniers

## Lâchers :

- Les permis de lâcher sont déposés par l'organisateur du concours défini dans le programme. Les lâchers peuvent être différés ou annulés en fonction de conditions exceptionnelles.

## Clôture des concours, constatation, et dépouillements :

- Clôture des concours
 

○ Inférieur à 300 kms ***	Jour J	V
○ Entre 300 et 500 kms ***	Jour J+1	DF
○ Supérieur à 500 kms ***	Jour J+2	DF

 (\*\*\*) kilométrage indiqué sur le programme)
- Toutes les feuilles de dépouillement seront transmises à [castres@lespigeonsvoyageurs.fr](mailto:castres@lespigeonsvoyageurs.fr) sous forme électronique (.pdf **ET** .xls ou .xlsx) au plus tard à 21H00 le jour de la clôture du concours. (Même pour les amateurs ayant joué mais pas constaté).
- Seuls les amateurs constatant électroniquement peuvent télétransmettre les résultats avec le matériel adapté.

## Participation aux concours et au transport :

- Les concours sont ouverts aux licenciés des P.V. CASTRES et de la Colombe Albigeoise.
- Le transport peut se faire sur invitation pour d'autres amateurs suivant les disponibilités.
  - Frais de mise en loges indiqué sur le programme + 10€00/amateur/concours
  - L'invitation est à demander à [castres@lespigeonsvoyageurs.fr](mailto:castres@lespigeonsvoyageurs.fr) 10 jours avant et fera l'objet d'une réponse positive ou négative.

### Les classements :

- Seuls les concours inscrits au programme sont retenus pour les classements dans la catégorie concernée !
- Remarque : Un jeune pigeon peut concourir dans la catégorie V ou DF, dans ce cas il ne sera pas classé dans la catégorie jeune mais dans la catégorie ou il concourt !
- Ils sont établis à la vitesse réelle exprimée en mètre/minute (m/min).  
*Exemple: Concours de Bordeaux/Castres 262kms en 3H10 --> 1378.94m/min (82.73km/h)*
- Les distances sont les distances fédérales (Voir feuilles de distances FCF).

### Méthode de calcul :

Nombre prix = Nombre de pigeons enlogés/4 (Méthode FCF ¼, arrondie à la valeur supérieure).

*Exemple: 435 pigeons enlogés --> 435/4 --> 108.75 --> 109 prix*

Nombre points = ((Nombre Prix – La Place + 1) x 100 / Nombre Prix).

*Exemple: le pigeon fait 27 ième du concours de 435 pigeons --> ((109-27 + 1) x 100 / 109) --> 76.14 points*

Les championnats sont calculés par addition des **prix** des 2 premiers pigeons classés par concours et par amateur suivant la méthode FCF 1/4. En cas d'égalité c'est le nombre de **points** qui départage.

### Championnats et as pigeons P.V. Castres

- Un championnat et as pigeons par catégorie (V, DF, J) en fin de saison
  - o (\*\*\*) pas de trophée/récompense
- Cas particulier : en hommage à Monique LOUCHET, un trophée spécial sera remis au vainqueur du championnat jeune pigeon (J).

### Championnats et as pigeons Colombe Albigeoise

- Un championnat et as pigeons par catégorie (V, DF, J) en fin de saison
  - o trophée/récompense à l'initiative de la Colombe Albigeoise

### Les championnats et as pigeons inter-sociétés (Général)

*Remarque : les classements ne sont pas obtenus par doublage*

- L'inter-sociétés est composée des clubs de Castres, Albi
  - Championnat **inter-sociétés V, DF, J** :
    - o (\*\*\*) pas de trophée/récompense
  - As pigeons **inter-sociétés V, DF, J** :
    - o (\*\*\*) pas de trophée/récompense
  - Championnat **inter-sociétés général** :
    - o Addition des prix des classements inter-sociétés V+DF+J (en cas d'égalité, départage par addition des points).
    - o Récompenses à tous les amateurs OU duo d'amateurs:
      - Diplôme récapitulant la saison sportive.

### Concours avec PSA

*Classements et récompenses à l'initiative du PSA.*

### Concours avec 17RC

*Classements et récompenses à l'initiative de la 17RC.*